



Dreux, le 27 AOÛT 2019

**LE SOUS PREFET DE
L'ARRONDISSEMENT
DE DREUX**

Pôle Citoyenneté - Sécurité
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD
Tél : 02 37 27 72 00
Fax : 02 37 46 80 72
Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté n° 2019-22 SP/DREUX
portant abrogation de l'habilitation dans le domaine funéraire
de Mme Nicole LAVERGNE Thanatopracteur située au
12, Rue Rousseau Peschard 28310 NEUVY-EN-BEAUCE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2223-63 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014163-0003 du 12 juin 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de Mme Nicole LAVERGNE Thanatopracteur pour une durée de 6 ans ;

Vu la lettre en date du 22 août 2019 de Mme Nicole LAVERGNE indiquant la cessation de son activité depuis le 22 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19/2019 en date du 1^{er} juillet 2019, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'habilitation dans le domaine funéraire portant le numéro 14.28.083, accordée à Mme Nicole LAVERGNE Thanatopracteur sise 12, Rue Rousseau Peschard 28310 NEUVY-EN-BEAUCE, est abrogée à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de NEUVY-EN-BEAUCE, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Mme Nicole LAVERGNE Thanatopracteur.

Le Sous-préfet


Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif : 28, Rue de Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.

